



CAPA des PLP - Séance du 29 mai 2020 **Déclaration du SNETAA FO**

Mesdames, messieurs les membres de la CAPA des PLP,

Cette CAPA est réunie pour examiner le tableau d'avancement à la hors classe des PLP. Nous constatons avec satisfaction qu'un certain nombre de nos remarques ont été prises en compte dans la note de service, qu'un rappel a été adressé à nos collègues pour la consultation des avis et que les documents préparatoires nous sont parvenus dans les délais ce qui constitue sans doute un tour de force des services dans les conditions de travail que vous connaissez.

Néanmoins, le SNETAA-FO rappelle son opposition au PPCR et à ses déclinaisons dans les promotions.

Une fois de plus nous ne pouvons que dénoncer les effets négatifs des nouvelles modalités prises en compte pour établir ce tableau d'avancement depuis le PPCR et en particulier l'avis pérenne pour la hors classe depuis 2018.

En effet, ce tableau ne permet pas de savoir qui a bénéficié ou non d'un rendez-vous de carrière afin d'obtenir une appréciation récente sur sa manière de servir. De plus, le nombre de personnes n'ayant jamais eu de RDV de carrière ou n'y étant plus éligible rend les appréciations finales proposées très contestables car se basant sur des éléments parfois très anciens et fluctuants selon les affectations.

Que dire aux collègues non promus cette année parce que leur proviseur n'a pas pu faire évoluer ou rétablir leur appréciation ?

Que dire aux collègues qui n'ont jamais été évalués en inspection et qui n'auront jamais de rendez-vous carrière car ils ne rentreront jamais dans la plage d'appel ?

Que dire aux collègues dont les avis finaux sont parfois très en deçà de l'évaluation donnée par leur chef d'établissement.

Ces situations ont un effet négatif sur les personnels, et nous ne pouvons que le constater et le déplorer. Ils se démobilisent et se désengagent car leur investissement n'est pas reconnu alors que l'institution leur en demande toujours plus.

Nous pensons qu'il serait pourtant simple de répertorier les collègues victimes de cette situation et de leur donner la possibilité d'un rendez-vous afin d'adapter l'appréciation de leur valeur professionnelle au plus juste.

Au lieu de cela, force est de constater à nouveau que le protocole PPCR reste à la fois un miroir aux alouettes et une machine à démotiver...

Voilà pourquoi le SNETAA-FO continue de revendiquer son abrogation et la mise en place de grilles indiciaires attractives permettant un déroulement de carrière porteur de réelles augmentations de salaires pour tous.

Un autre élément que nous contestons à nouveau est le contingentement strict des avis « excellent ». A peine 32 avis « excellent » sur 296 promouvables dans le tableau qui nous est proposé soit 10.8%. Alors que le BO de référence du 2 janvier 2020 évoque 30 %. Cela interroge forcément !

Nous constatons également que ce qui devrait revêtir un caractère « exceptionnel », toujours selon le BO de référence, c'est l'opposition à promotion. Or voilà qu'elle nous est proposée pour la troisième année consécutive à l'encontre d'un collègue qui figure pourtant en tête de tableau depuis deux ans. Nous avons déjà attiré l'attention de la Capa notamment l'an dernier sur la nécessité d'un réel accompagnement de ce collègue afin de lui permettre d'accéder à la promotion.

Pour terminer nous souhaitons remercier pour leur efficacité les personnels de la DPE malgré la charge de travail que nous savons être toujours plus importante pour eux aussi.

Les commissaires paritaires du SNETAA FO